

Toulouse, le 19 mars 2024

Note ENAC/DG n°2024-001

Objet : Politique Egalité femmes-hommes ENAC

De : Olivier CHANSOU, Directeur Général

A : Tous agentes/agents étudiantes/étudiants ENAC

Archivage : ESCALE

Responsable du document : Patricia AUBLET, cheffe du pôle TES

Objet :

La présente note décrit la politique égalité femmes-hommes de l'ENAC.

Elle a reçu un avis favorable du CSA ENAC du 12 mars 2024 et a été validée par le conseil d'administration de l'ENAC lors de sa séance du 15 mars 2024 (délibération CA ENAC 163-09 du 15 mars 2024).

Elle abroge et remplace la précédente version de la politique, objet de la note ENAC/DG 2020-012 du 10 décembre 2020.

1 Contexte

La structuration de la démarche Egalité femmes-hommes a été initiée à l'ENAC en 2013 avec la signature de la charte égalité de l'école et la définition du plan d'action égalité 2014-2017.

Un groupe de travail égalité, créé en 2016, a œuvré à la mise en place en œuvre du deuxième plan d'action égalité 2017-2020 qui a permis notamment de mettre en place un réseau de correspondantes et correspondants égalité dans différents départements, la cellule de veille contre le sexisme et le harcèlement sexuel en 2018 et une procédure de signalement des agissements ou violences sexistes et sexuelles en novembre 2019.

Le troisième plan égalité couvrait la période 2021-2023. Il a été approuvé par le CA lors de sa séance du 13 novembre 2020. Le CA a également approuvé, lors de cette même séance, une première version de la politique égalité femme-homme de l'ENAC qui remplaçait la charte égalité.

Le bilan du plan d'action 2021-2023 a été effectué fin 2023 et a conduit à la préparation du nouveau plan d'action 24-26. A cette occasion, la politique égalité a été actualisée. La nouvelle version est décrite dans le chapitre 2 ci-dessous.

2 La politique Egalité femmes-hommes de l'ENAC

L'ENAC s'inscrit dans les exigences des protocoles d'Egalité professionnelle de la DGAFP et du MTES. La politique en matière d'Egalité femmes-hommes de l'ENAC s'appuie sur les valeurs structurantes qui sous-tendent son action quotidienne :

- Le service public et la responsabilité citoyenne,
- Un professionnalisme au niveau le plus élevé,
- La prise en compte des enjeux Développement Durable et de Responsabilité sociétale

L'ENAC s'est engagée à mettre en œuvre ces actions transverses, tant dans le cadre de son activité pédagogique que dans l'organisation de sa structure pour l'ensemble de personnels qui y travaillent.

Aujourd'hui, l'enjeu pour chaque entité de l'ENAC est de s'approprier ces objectifs dans un souci de contribution aux objectifs globaux des politiques de l'Etat et de l'engagement de l'ENAC pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La politique égalité femmes-hommes de l'ENAC se décline en 3 axes.

Axe 1 : Affirmer et consolider la démarche de l'école en matière d'égalité femmes-hommes auprès des agentes et des agents et des élèves.

- Définir un plan d'action d'amélioration global, précis et mesurable.
- Piloter la mise œuvre du plan égalité grâce à une gouvernance transversale de l'école.
- Rendre compte régulièrement des avancées des actions auprès de toutes les parties prenantes de l'école dont les représentantes et représentants du personnel et des élèves.
- Offrir une proximité de terrain à toutes et tous grâce à un réseau interne de correspondantes et correspondants Egalité.
- Structurer la stratégie de sensibilisation et de formation sur l'Egalité femmes-hommes des personnels, des managers et des étudiantes et étudiants.
- Mettre en place une stratégie de prévention selon l'identification des situations à risques.
- Poursuivre et améliorer le travail de la cellule de veille contre le sexisme et le harcèlement sexuel.
- Transformer l'image de l'école et de l'aéronautique en interne et en externe par des actions de communication équilibrées entre les femmes et les hommes et sans stéréotypes.
- Accompagner la réalisation des actions par une communication régulière des avancées du plan Egalité femmes-hommes de l'ENAC.

Axe 2 : Agir en faveur d'une école engagée sur l'Egalité femmes-hommes auprès de ses étudiantes et étudiants.

- Rendre le secteur de l'aéronautique plus accessible aux femmes par des actions de promotion des métiers en amont de l'ENAC à travers des dispositifs dont le dispositif « Donnez des ailes à votre avenir ».
- Assurer un recrutement sans biais par la composition et formation des jurys de concours et grâce à une communication non stéréotypée.
- Améliorer le contenu et l'organisation des concours d'accès aux formations de l'école.
- Développer une culture commune de l'égalité par la sensibilisation et la formation des étudiantes et étudiants et du corps enseignant.
- Proposer des dispositifs d'accompagnement des étudiantes type mentorat pour réduire les inégalités.
- S'engager dans la mixité du tissu associatif étudiant.
- Informer à la parentalité auprès des étudiantes et étudiants.
- Consolider la prévention et le traitement des violences sexuelles et sexistes par la sensibilisation, la formation et la communication notamment lors des événements étudiants.
- Poursuivre les partenariats avec des associations telles qu'Elles bougent, les alumni ou l'AFFP.

Axe 3 : Œuvrer à la suppression des situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière.

- Mener une communication Egalitaire et non stéréotypée sur les offres d'emplois.
- Former les personnes participant aux instances de recrutements afin d'éviter les biais éventuels de sélection dans le recrutement de personnels.
- Assurer la mixité des jurys de sélections et recrutements de personnels ENAC.
- Renforcer l'assertivité des femmes par la formation, la mise en place de dispositif type mentorat.
- Mettre en place une réflexion pour la création d'un vivier permettant d'assurer une bonne représentativité des femmes sur les postes de manager et de direction à l'ENAC.
- Garantir un égal accès au déroulement de carrière et résorber les inégalités de gestion de carrière des contractuels.
- Travailler avec la DGAC sur les carrières des fonctionnaires ENAC issus de corps DGAC.
- Favoriser le partage de la parentalité par la consolidation d'actions d'accompagnement et en informant sur les droits de chacune et de chacun.

3 Mise en œuvre de la politique Egalités femmes-hommes de l'ENAC

Cette politique est déclinée sous la forme d'un plan d'action tri-annuel, élaboré avec les parties prenantes de l'école. Ce plan d'action se décline pour chacun des axes de la politique en objectifs opérationnels, associés à des indicateurs, des cibles et des jalons.

La gouvernance du plan d'action égalité femmes-hommes de l'ENAC est la suivante :

- La mise en œuvre du plan et des mesures associées est animée par le groupe pionnier Diversité-Egalité,
- Ce groupe pionnier rend compte des avancées des actions au Copil sociétal trois fois par an,
- Une présentation semestrielle est faite auprès du Codir élèves pour les axes 1 et 2,
- Un bilan annuel est présenté au CSA une fois par an ainsi qu'au Conseil d'administration de l'ENAC.

La présente politique sera publiée sur le site internet de l'ENAC. Seront également publiés annuellement d'une part, un bilan synthétique des actions menées et d'autre part, les principaux indicateurs en matière d'égalité.

Le Directeur Général de l'ENAC



Olivier CHANSOU